



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Accidents

Question écrite n° 348

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement sur le fait que les départs en vacances des mois de juillet et août se traduisent chaque année par de trop nombreux accidents. Il lui demande donc par quels moyens il envisage de réduire le nombre de ceux-ci.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour le premier week-end des grands départs du mois de juillet (week-end des 2 et 3 juillet) et malgré des conditions météorologiques difficiles qui ont entraîné des accidents en chaîne nombreux et spectaculaires, on peut malgré tout constater qu'il y a eu moins de tués que l'année dernière à la même époque (moins 15 p 100). Par contre, pour le premier grand départ de l'été à la charnière des mois de juillet et d'août, on doit déplorer une augmentation des accidents mortels de 71 p 100 par rapport à la période correspondante de l'an dernier. Ces deux bilans, qui surviennent après un premier semestre 1988 préoccupant (hausse de plus de 15 p 100 du nombre des tués par rapport à 1987), font apparaître qu'il est bien difficile pour les responsables de la sécurité routière de juger de l'efficacité des actions entreprises au vu des résultats d'un ou de deux week-ends. Dès le mois de juin, des mesures à court terme ont été prises par les pouvoirs publics visant à enrayer l'inquiétante progression des accidents enregistrés au cours des premiers mois de l'année 1988. Ces mesures ont consisté d'abord en une vaste campagne de communication et de sensibilisation et en un renforcement important des contrôles et sanctions. Une circulaire datée du 15 juin a été adressée aux préfets leur demandant de renforcer les contrôles et de faire preuve de la plus grande rigueur concernant les infractions liées à l'alcoolémie au volant, au non-respect des limitations de vitesse et au non-port de la ceinture de sécurité. En outre, afin d'effectuer un contrôle plus strict des infractions sur la route, les forces de police et de gendarmerie ont fait dans le courant de l'été 1988 un large usage des voitures banalisées. Enfin, à la suite du bilan catastrophique du dernier week-end de juillet, le Gouvernement a invité les préfets ou leur représentant à se rendre au bord des routes pour faire respecter la sécurité en leur rappelant qu'ils ont la possibilité de procéder à des suspensions de permis de conduire sur le champ. C'est ainsi que 23 000 permis ont été suspendus pendant le mois d'août. Les mesures précitées ont répondu à la nécessité urgente de mettre un terme à la dégradation constante constatée depuis le début de l'année, mais il est bien certain qu'en les prenant les pouvoirs publics ont toujours eu présentes à l'esprit des mesures à plus long terme. À l'occasion du conseil des ministres du 24 août, le Gouvernement a annoncé que le doublement des crédits consacrés aux points noirs permettrait dès l'an prochain la résorption de soixante-dix de ces points et leur résorption totale en cinq ans. On peut considérer que les mesures à court terme évoquées ci-dessus, largement relayées par les médias, ont déjà apporté des améliorations significatives : c'est ainsi que les statistiques font apparaître pour le mois d'août une diminution de 3,4 p 100 des accidents mortels par rapport à l'année 1987, alors que le bilan du mois de juillet indiquait une augmentation de 15 p 100. Le bilan du mois d'août 1988 est ainsi le meilleur jamais enregistré durant un mois d'août depuis que les statistiques existent (1956) et l'amélioration s'est poursuivie durant le mois de septembre. Par ailleurs, on a rapidement noté une diminution des vitesses moyennes pratiquées sur les différents réseaux ainsi qu'une remontée du taux de port de la ceinture de sécurité. Le Gouvernement, qui

entend aller beaucoup plus loin dans la lutte contre le fleau national que représentent les accidents de la route, a reuni le 27 octobre dernier le comite interministeriel de la securite routiere. La politique de securite routiere decidee a cette occasion pour les mois et les annees a venir s'articule autour de quatre idees forces : mobiliser, au niveau national comme au niveau local, les energies. Cette mobilisation doit etre celle de l'opinion publique tout entiere grace a : la realisation de campagnes de communication grand public ; la creation d'un groupe de reflexion ; l'organisation d'un debat parlementaire ; la responsabilisation des echelons locaux. Dissuader l'acte d'infraction et prevenir les comportements les plus dangereux sur la route grace, d'une part, a une intensification de la presence des forces de l'ordre sur les routes, pour un developpement de l'action preventive, d'autre part, par une intensification de la surveillance et de la repression des comportements les plus dangereux sur la route, par une meilleure detection des infractions et des chauffards, par des sanctions a la fois plus adaptees et plus lourdes et par la suppression des interventions de complaisance. Eduquer, former pour une meilleure integration des preoccupations de securite routiere. Dans cette optique, les actions deja menees tant en milieu scolaire qu'en direction des jeunes, seront largement amplifiees. Preparer l'avenir. La preparation de l'avenir de la securite routiere est double : en premier lieu, preparer les conditions d'evolution et d'insertion des enjeux de la securite routiere dans la societe francaise. Tel est notamment le sens du mandat confie au groupe de reflexion et le role du debat parlementaire ; ensuite, creer des potentialites de gains futurs de securite en prenant des aujourd'hui des mesures nouvelles, dont les resultats se feront sentir a moyen et a plus long terme. Ces mesures concernent principalement la securite du vehicule (controle technique), l'organisation du systeme de sanctions (permis a points), le port de la ceinture de securite et le role de la publicite.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 348

Rubrique : Circulation routiere

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2125